

Euro: protection contre le faux monnayage

2007/0192A(CNS) - 02/12/2008

En adoptant le rapport de M. Gérard **DEPREZ** (ALDE, BE), la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures approuve sans l'amender, dans le cadre de la consultation répétée, le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1338/2001 définissant des mesures nécessaires à la protection de l'euro contre le faux monnayage, tel que modifié par le Conseil.